



Convention d'Objectifs et de Moyens Ville de Lons-le-Saunier/Prod'IJ
Annexe n°1

Grande Salle – Bœuf sur le Toit
Règlement d'attribution des gratuités annuelles

Préambule :

Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Lons le Saunier et l'association Prod'IJ, un dispositif de gratuité de la grande salle du Bœuf sur le toit est proposé aux structures et associations à vocation culturelle dont le siège est implanté sur le territoire du département du Jura, à raison de huit journées par an.

Il convient d'établir les dispositions encadrant la répartition de ces gratuités.

1- Dispositions générales

La Ville de Lons-le-Saunier dispose de huit journées de gratuité par an en ce qui concerne la Grande Salle de spectacle du Bœuf sur le Toit.

Les prestations liées à cette gratuité concernent (pour une journée) :

- La gratuité de la location de la Grande Salle ;
- Une mise à disposition du Régisseur Général de la salle pour la journée (max.12 heures) ;
- Une mise à disposition d'un personnel SSIAP selon les nécessités réglementaires ;
- Les prestations de nettoyage des locaux à l'issue de la journée ;

Les organisateurs bénéficiaires devront par ailleurs se conformer à la réglementation propre à la salle, en lien avec le type d'évènement organisé.

Tout frais supplémentaire généré sera facturé par Prod'IJ ou devra être supporté par l'organisateur de l'évènement (accueil régie son, accueil régie lumière, techniciens, maison des artistes, journée d'utilisation sans public ...).

2- Critères/modalités de candidature

Ce dispositif est ouvert aux structures culturelles dont le siège est implanté sur le territoire du département du Jura.

Chaque bénéficiaire ne pourra jouir que de deux journées de gratuité par an maximum.

Les dossiers de candidature seront à adresser à l'attention de Monsieur le Maire de Lons-le-Saunier :

- Soit par courrier postal, à :

Mairie de Lons-le-Saunier
4, Avenue du 44^{ème} RI
39000 LONS-LE-SAUNIER

- Soit par mail, à contact@lonslesaunier.fr

Le calendrier mis en place est le suivant :

- Pour la saison 2021/2022 (jusqu'à juin 2022), traitement des demandes au cas par cas avant mise en place de la commission.
- Pour la saison 2022/2023, mise en place du comité de pilotage décisionnaire :
 - ❖ Pour un évènement du 01/07/22 > 31/12/22 :
 - > Dépôt des demandes avant fin décembre 2021,
 - > Etude 1^{ère} quinzaine de janvier 22
 - ❖ Pour un évènement du 01/01/23 > 30/06/23,
 - > Dépôt des demandes avant fin juin 2022,
 - > Etude 1^{ère} quinzaine de juillet 22

3- Dossier de candidature

Chaque candidat devra fournir :

- Une présentation de la structure ;
- Un dossier de présentation du projet artistique souhaitant être déployé ;
- La fiche de renseignements ci-après renseignée.

4- Examen/attribution

Un Comité de Pilotage spécifique à la question de l'attribution des gratuités annuelles de la Grande Salle du Bœuf sur le Toit sera mis en place.

Associant élus municipaux lédoniens, services de la Ville compétents et représentants de l'association Prod'IJ, il se réunira à raison de deux fois par an (au cours des premières quinzaines de janvier et de juillet) afin d'examiner et de statuer sur les demandes reçues.

Fiche de renseignements

Nom de la structure candidate :

Représentant légal de la structure :

Nom et coordonnées du responsable artistique :

Nom du projet/spectacle :

Dates souhaitées :

Coordonnées de la personne à contacter pour le dossier :

Adresse postale du siège :

N° SIRET :

N° APE :

N° de licence(s) :